

## **La communauté sacerdotale de Saint-Séverin, Institutions et principes de pastorale**

Y. MOUBARAC, de la Communauté de St-Séverin.

La Communauté sacerdotale de Saint-Séverin a été fondée en 1948. Le Cardinal Suhard aurait aimé alors établir dans le Quartier Latin une communauté de prêtres chargés conjointement du service de la paroisse (curé et vicaires) et de ministère au Quartier Latin (aumôniers universitaires), avec l'aumônier général des étudiants comme Supérieur. L'idée de cette communauté était analogue aux autres « missions » ou simples communautés « missionnaires » que le vieil archevêque concevait alors pour d'autres milieux. Tout comme il demandait par exemple au P. de Féligonde de fonder à l'Hay-les-Roses une communauté dont le style fût tel qu'elle pût accueillir des éléments venant du milieu ouvrier et populaire, de même il concevait Saint-Séverin comme une porte ouverte pour le monde de l'Université. Ce monde étant bien évangélisé par tranches (Faculté et Ecoles), il restait à créer pour le Quartier Latin comme tel, une mission d'ensemble ou, comme on dit encore, de « secteur » et à y établir une paroisse où les étudiants et jeunes se retrouvent, non seulement ensemble et dans le style qui leur est propre, mais encore, comme dans toute paroisse, avec des gens de tout âge et de toute condition. Cette pensée était importante, non seulement en raison du profit que les étudiants en retireraient par le fait de leur insertion dans la communauté ecclésiale adulte, mais encore en raison du profit plus important, nous semble-t-il, que, cette communauté adulte pourrait retirer de l'apport des étudiants eux-mêmes, tant sur le plan de l'action missionnaire de quartier ou de milieux, que sur le plan de la vie liturgique.

### **Les idées et les faits**

Ce préambule était nécessaire pour situer la naissance de la communauté sacerdotale et donner à la mission qui lui est confiée la priorité sur tout le reste. On peut dire en effet qu'il n'est point de communauté sacerdotale concevable en dehors du travail qui est le sien et que le vrai problème n'est pas tant finalement de faire vivre, prier et travailler ensemble des prêtres, que de faire vivre par ces mêmes prêtres la communauté, non plus sacerdotale, mais chrétienne tout court.

C'est ici l'expression d'une des préoccupations majeures de la communauté sacerdotale de Saint-Séverin à l'heure actuelle. Mais revenons de l'actualité aux origines. L'aumônier général des étudiants ayant refusé en 1948 l'offre qui lui était faite de se transporter à Saint-Séverin comme Supérieur, l'expérience fut quand même tentée, le Cardinal Suhard tenant toujours à réaliser son idée. Les effectifs étaient naturellement plus réduits et, au point de départ, la structure canonique beaucoup moins solide. C'est dire tout de suite les déboires qui vont s'ensuivre. Mais c'est peut-être mieux apprécier les résultats positifs obtenus par ce que l'ordo diocésain continue d'appeler « Communauté sacerdotale de Saint-Séverin chargée du soin de la paroisse et de ministère au Quartier Latin ».

## Trois plans de vie commune.

Entre les prêtres réunis alors, vicaires de paroisse et - aumôniers universitaires, supérieur et curé (qui, selon un induite romain aurait dû être un pro-curé), trois plans de vie commune s'instaurent.

1 ° - Et d'abord la communauté de table et d'habitation. Dans un presbytère conçu pour un curé et quatre vicaires, vaste mais cloisonné par appartements pour des prêtres vivant solitairement, ce ne fut pas facile de loger une dizaine de prêtres désirant vivre ensemble. Chacun d'eux disposant néanmoins d'une chambre et d'un bureau au presbytère ou à la sacristie, l'ancien appartement curial offrit l'hospitalité aux locaux communs : cuisine, salle-à-manger, salle de réunion, secrétariat. Ces aménagements sont naturellement à revoir tous les ans. Mais plus encore peut-être faut-il faire attention au style de vie « sacerdotal » qui s'instaure, notamment autour d'une table. Nous pensons que l'exercice de l'hospitalité est un des meilleurs moyens pour ne pas tomber dans la routine. Mais il pose lui aussi des problèmes, ne serait-ce qu'au personnel de la maison, sinon à l'économat.

Nous ne croyons pas avoir résolu ces problèmes et nous comprenons parfaitement les confrères qui, par souci d'apostolat, vivent séparément dans des quartiers divers, quitte à se retrouver un ou deux jours par semaine. D'autre part nous pensons bien que la vie commune n'a pas été instaurée pour retirer le prêtre à son isolement et qu'elle ne le sanctifie pas par les exercices spirituels accomplis en commun. Mais le bien de la vie commune étant considéré comme supérieur en vue même de l'apostolat, la simple disposition suivante a été prise : prendre au moins un repas par jour au presbytère.

2° - La communauté de travail revient à consacrer aux choses de la communauté ou de la paroisse une semaine par an, un jour par mois, une matinée par semaine (en plus de la « révision de vie »). C'est beaucoup. C'est indispensable. Il nous devient impensable d'administrer et a fortiori d'animer une paroisse, sans cette mise en commun de tout, étudié et débattu par tous. De plus, la préparation du sermon donne l'occasion d'une réflexion commune et parfois même d'un débat animé. En revanche il n'est pas encore fait de critiques en commun du sermon.

3° - Par delà les difficultés de la vie et du travail en commun, la communauté de prière demeure le havre du salut pour ce qu'il est convenu d'appeler une communauté sacerdotale. Cela ne veut pas dire que ça aille ici sans difficultés, à supposer que ce fût toujours vrai. Pour les trois rencontres quotidiennes au chœur permettant une récitation partielle de l'Office canonique, on a essayé de nombreux horaires. A l'heure actuelle ces rendez-vous sont bloqués avec les heures des repas qu'ils précèdent. Aussi la durée et la tranche canonique de l'Office qui est récitée ont-elles sans doute moins d'importance que le rythme même de la vie commune ainsi scandé par la prière et la vie commune elle-même qui s'y trouve fondée. Ce n'est pas toujours, ce n'est jamais parfait et nous concevons très bien qu'en plus d'une communauté sacerdotale amie, cette récitation même partielle de l'Office en commun ne soit pas possible. Mais nous considérons que le jour où elle n'aurait plus lieu à Saint-Séverin, on ne pourra plus parler de communauté sacerdotale.

Sur le plan de la prière, on se pose le même problème que pour le travail : arriver à « construire » en quelque sorte sa prière, autant que cette prière est elle-même donnée. En plus des efforts faits pour la récitation ou pour le chant soutenu par l'orgue, des essais timides et modestes ont été tentés pour, autant que sa structure canonique le permet, intégrer dans l'Office du jour des textes de la Sainte-Écriture et de la Tradition chrétienne, dans le style de l'Office de nuit. On voudrait ainsi trouver un aliment pour la vie spirituelle par le moyen de la Parole de Dieu et de son explication ecclésiale. Ce travail, difficile parce qu'il nécessite du temps, est inspiré d'autre part par le souci de faire mieux communier à la prière de l'Office le commun des fidèles. Ceci nous amène à parler de la vie liturgique avec l'ensemble de la communauté paroissiale.

### **La communauté liturgique**

La présence de la communauté sacerdotale est obligatoire, en plus des offices mentionnés plus haut, à la messe solennelle du dimanche (9 heures), à une messe dite de communauté en semaine ou à un office célébré le mercredi soir à 19 heures 45 comme « veillée biblique ». Cette même présence est obligatoire pour les uns ou pour les autres à des titres divers, aux autres messes du dimanche et, en semaine, aux messes de 12 heures 10 et du soir (19 heures), où « l'assistance » d'un prêtre est très souhaitable.

Dans la mesure où la législation canonique actuelle le permet, les prêtres qui ne célèbrent pas une messe paroissiale le jour où une messe de-communauté a lieu, sont invités à communier à cette messe. Il est certain que la participation en quelque sorte massive des prêtres aux messes et aux offices, confère à ceux-ci une note toute particulière et permet de réaliser au mieux le but recherché pour l'ensemble de la communauté des fidèles.

En fonction de cette communauté, les offices liturgiques sont conçus par la communauté sacerdotale selon les simples normes suivantes. C'est une sorte d'alphabet Saint-Séverin

- a)- « La liturgie est le culte intégral du Corps mystique' » (Pie XII, Encycl. *Mystici Corporis*). Elle n'est pas l'affaire des individus, ni même des prêtres groupés entre eux, ou pris isolément. C'est la prière du peuple chrétien.
- b) Etre vrai, la vérité des rites devant être authentifiée par la vérité de l'existence, l'existence de ceux qui administrent le sacrement et l'existence de ceux qui le reçoivent.
- c) Connaître ce qui est permis et ce qui ne l'est pas, selon la législation commune de l'Église latine et les lois d'établissement des coutumes.
- d) Une très nette distinction doit être établie entre liturgie, para-liturgie et dévotions privées ou publiques.
- e) Rien ne doit être improvisé, mais conçu et réfléchi par l'ensemble de la communauté qui décide.
- f) Opérer fondamentalement dans les limites de la législation actuelle, un double ressourcement biblique et patristique, pour servir le renouveau liturgique.

- g) Tenir compte non moins fondamentalement, ce faisant, de la réceptivité de l'âme religieuse contemporaine et des exigences de l'esprit moderne.
- h) Concevoir toute liturgie comme une initiation catéchétique. Rien ne doit être proposé qui ne soit compris. Rien ne doit être réformé ou innové qui ne soit d'abord expliqué.
- i) « Le mystère se cache bien tout seul ». Ne pas placer le sens chrétien du mystère dans la prière silencieuse ou le langage incompréhensible. Viser au maximum d'intelligibilité aux yeux de la foi, pour qui le mystère demeure entièrement réservé.
- j) Tous ces principes doivent trouver leur application particulière auprès des enfants, toute liturgie pour enfants étant naturellement liée à la catéchèse qu'ils reçoivent, à l'ensemble de leur formation religieuse et supposant une participation active des adultes, notamment des parents, des parrains et marraines et des catéchistes.
- k) La liturgie de la parole précède normalement toute liturgie. Pas de messe sans prédication. La prédication est une part importante, normalement indispensable à toute célébration. Faisant écho à la Parole de Dieu et visant à l'instruction, la prédication est témoignage et confession de foi, aux yeux de Dieu et du peuple chrétien.
- l) Viser à la brièveté (en principe pas plus de dix minutes à la messe). Éviter les lieux communs.
- m) La prédication est l'œuvre de la communauté sacerdotale attentive aux désirs et aux besoins de la communauté paroissiale. Préparée par tous, elle est proférée indifféremment par l'un ou par l'autre, de manière à ne pas laisser se créer de public spécial pour des prédicateurs connus.
- n) Dans l'état actuel de l'instruction religieuse, préférer à l'homélie classique, la prédication d'enseignement, consacrée plusieurs dimanches de suite à un même sujet : biblique, liturgique, moral, etc...
- o) La prédication se prolonge nécessairement dans un enseignement développé et méthodique pour les adultes (stations d'Avent et de Carême, cours du soir pour adultes, etc...) ; à Saint-Séverin elle tient compte spécialement du milieu universitaire.
- p) En hommage à la gloire divine, la loi de toute célébration est une loi de perfection. Rien n'est trop beau (édifice, ornements, chant et musique) pour cet hommage.
- q) Cependant la perfection est-obtenue dans le maximum de simplicité et de dépouillement. Rendre de cette manière l'Église présentable, non seulement en vue de la rendre présente (au monde) mais d'abord en hommage à la transcendance du Dieu vivant et par attachement à l'esprit évangélique de pauvreté.
- r) En rapport avec le peuple fidèle qui s'en acquitte, la loi de toute célébration est une loi d'unanimité. Dans les attitudes, les gestes, les réponses, les chants et les mouvements. En dehors de ce qui est requis pour les diverses fonctions liturgiques ou sollicité par les conditions particulières de certaines gens (personnes âgées ou malades), aucune infraction à cette loi de l'unanimité ne doit être tolérée.

s) Cette unanimité s'obtient néanmoins par une éducation de longue haleine et une grande patience.

t) L'unanimité du peuple fidèle est, comme forme fondamentale du culte, le plus bel hommage rendu à Dieu. La présence à Dieu est conditionnée par la présence fraternelle. Le sacrifice (offert à Dieu) est essentiellement lié au repas (partagé entre frères). La messe est un repas, festin de la Parole et agape eucharistique.

u) La prière communautaire et une vie spirituelle personnelle s'alimentent l'une l'autre et elles s'alimentent toutes deux à la Parole de Dieu monnayée dans la tradition de l'Église.

v) Parole de Dieu et tradition chrétienne constituent la prière de l'Office qui doit normalement environner le culte eucharistique proprement dit. Ce culte ne tient pas à lui tout seul. Ré-apprendre au peuple chrétien, avec la prière personnelle d'oraison, la prière de l'Office, prière non-eucharistique comme la prière juive antique, mais toute ordonnée au Saint Sacrifice de la messe.

w) Tout rassemblement pour la prière doit trouver naturellement son expression dans le quotidien de l'existence, chez les individus, dans les familles et au plan de la communauté. La vie doit authentifier le comportement liturgique. Le commerce humain doit manifester la relation à Dieu. La réalité spirituelle et mystique doit trouver ses images temporelles, au plan de la charité et de la mission.

x) *Lex orandi, lex credendi*. Dans un sens méticuleux de l'orthodoxie, éviter dans les formes du culte toute manifestation accessoire susceptible de choquer inutilement les incroyants ou les frères séparés de la foi catholique.

y) Rechercher positivement par une meilleure connaissance des liturgies de l'Orient chrétien, des diverses familles spirituelles en Occident et des traditions religieuses, culturelles et folkloriques des peuples où l'Évangile est annoncé, la forme d'universalisation de la liturgie catholique, dans la diversité légitime des « nations, peuples, races et langues » (Apoc.).

z) Toute célébration liturgique est une fête. La liturgie pénitentielle elle-même sollicite « les accents de la joie et de la fête » (Ps. 50). L'attitude normale du Chrétien qui prie est l'attitude debout et celle du peuple est d'être debout tout autour, circumstantes, de l'autel. La paix et la joie pascales sont le climat idéal de tout rassemblement pour la prière et la fraction du pain, dans l'attente du Retour du Seigneur.

### **Vie liturgique et apostolique**

Quelques-uns de ces points méritent quelque développement. La communauté de Saint-Séverin étant généralement considérée comme une communauté liturgique, il importe de reconnaître en effet que tout y part de la vie sacrale et y ramène. Il faudrait néanmoins éviter, ce faisant, deux erreurs d'interprétation : l'une qui ignorerait l'urgence de la vie apostolique et de l'engagement des individus et de la communauté sur le plan du territoire et des milieux qui sont les siens ; l'autre qui considérerait ce travail apostolique comme étant l'essentiel, alors que le culte ne serait qu'une simple expression, symbolique, quelque peu gratuite, de la vie chrétienne.

Nous partons évidemment, à Saint-Séverin, d'une chrétienté existante et d'une église urbaine ancienne, ouverte et fréquentée. Le cas serait différent s'il fallait « planter l'Église » en territoire purement ou presque païen et dans un contexte rural. Dans le premier cas, l'ordre (logique du reste beaucoup plus que chronologique) des travaux d'une communauté sacerdotale nous semble être le suivant :

1°) Rendre l'église (comme édifice) présentable. Cela consiste surtout à débayer. Ce travail nécessite d'autant plus d'accord entre les membres de la communauté sacerdotale qu'une fraction des fidèles demeure attachée aux accessoires, pour ne pas dire aux horreurs sacrées. D'autre part nous touchons déjà dans le simple aménagement de l'église, à des points de détails qui ont une très grande importance aux yeux des incroyants ou des Chrétiens que nous venons de mentionner plus haut.

2°) Soigner l'enseignement. Pour ceux qui viennent, la liturgie est d'abord enseignement. C'est une éducation de la foi. C'est 'ce qu'on pourrait appeler aussi la « mission de l'intérieur ». De plus, ceux qui viennent entraînent généralement ceux qui ne verraient pas, chrétiens marginaux, baptisés non pratiquants et non baptisés, qui constituent assez rapidement une communauté d'une foi réfléchie et délibérément consentie.

3°) Réussir le rassemblement eucharistique, qui est autre chose qu'une représentation ou un spectacle, si « réussi » soit-il. Le rassemblement est une présence des frères les uns aux autres, sacrement de la présence du Christ et témoignage de l'unité chrétienne, elle-même significative de l'unité divine, « pour que le monde croie » (Jo. XVII). Le rassemblement liturgique est l'argument essentiel de l'œcuménicité et de la mission. Le pasteur qui peut prétendre avoir réussi un tel rassemblement, peut prétendre avoir réussi l'essentiel. Quand des hommes ont consenti les uns aux autres au nom du Seigneur, ils ont réalisé l'essence du Christianisme.

4°) Il n'y a plus alors qu'à vérifier, illustrer, manifester et amplifier cette réalité spirituelle et mystique, en lui donnant toutes ses dimensions dans l'ordre temporel, en vue du Royaume de Dieu. S'inscrivent ici toutes les formes de l'action charitable et apostolique proprement dites sans lesquelles le rassemblement liturgique serait une parodie, un mensonge, mais qui en sont autant d'émanations ou d'illustrations, comme du reste elles peuvent en exprimer le désir (ce qu'on peut appeler le « vœu » du sacrement). Toute action caritative ou apostolique appelle l'Eucharistie comme une tige, sa fleur et son fruit.

### **Prêtres et Laïcs. Pour un nouveau style de vie «en Eglise»**

Comme la vie liturgique, les formes apostoliques exigent une grande collaboration entre prêtres et laïcs. A Saint-Séverin cela se concrétise en « ateliers ». Il y en a en principe cinq ou six dont celui de l'entraide et celui de la mission. Le premier groupe les œuvres qui s'acquittent de l'action charitable, le second celles qui visent plus spécifiquement l'évangélisation par le moyen d'une reconnaissance méthodique du territoire paroissial. On a défini cette mission comme étant une présence de la communauté au territoire paroissial et à la communauté humaine qui y habite, y travaille ou simplement y prend ses loisirs (secteur jeunes). C'est d'une réalisation difficile. Il se pose ici plus que partout, ailleurs le problème évoqué plus haut d'un exercice véritable du sacerdoce commun des

prêtres et des fidèles. D'ailleurs nous sommes ici, nous semble-t-il, à la base des difficultés d'interprétation de l'Action Catholique à l'intérieur et en marge des paroisses. Nous ne parlons pas ici des pays dits de mission. Mais dans les pays soi-disants de civilisation chrétienne le problème majeur consisterait à ouvrir des communautés chrétiennes établies dans un sens apostolique, à leur faire retrouver leur raison d'être fondamentale, qui est l'accueil de nouveaux baptisés et croyants adultes. Or cette œuvre ne peut être que l'œuvre du sacerdoce commun. C'est le vrai problème communautaire de l'Église contemporaine. Le problème majeur des « prêtres-ouvriers » en fait foi.

### **Conclusion**

En insistant de la sorte sur l'importance de la communauté comme telle, englobant la communauté sacerdotale qui l'anime, nous n'ignorons pas un facteur essentiel, la qualité de l'homme apostolique qui fait que l'Évangile passe ou ne passe pas, à plus forte raison la qualité d'une collégialité sacerdotale évangélique et ses puissances de rayonnement.

S'il est possible de tenter l'ébauche de ces qualités, comme un portrait individuel, nous mettrions en premier lieu la pauvreté et, en dernier, la jeunesse. Ces deux constantes de la vie chrétienne nous semblent impérativement sollicitées par la pastorale actuelle. Le témoignage d'une communauté sacerdotale ne saurait plus compter, nous semble-t-il, en dehors de ces deux qualifications essentielles.

En y ajoutant un nouveau style sacerdotal d'amour fraternel (nouveau parce que accommodé aux aspects plus « sportifs » de la civilisation contemporaine, nouveau aussi parce qu'il est toujours si rare de trouver des prêtres s'aimant d'un véritable amour d'amitié), on a presque tout dit de l'idéal évangélique indispensable, à la base de toutes les façons de vivre et des diverses méthodes d'apostolat, individuelles ou communautaires.